

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Mali

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		MALI	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	1 240 190	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	14,9 (+3%)	65,3 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,344 (182 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	8 (1128 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	-0,4	+0
PIB / habitant	€ – 2012	544	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	33	2
Surface arable	Mha – 2011	6,9	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	41,6	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	12,4	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-0,5	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	n.d	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	M vers F : 6,2 Variation 2012/13 : -14,5%	F vers M : 63 Variation 2012/13 : +28,6%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ La situation politique du Mali est compliquée. Après les rébellions qui ont occupé le nord du pays et le coup d'État militaire du 21 mars 2012, l'intervention militaire de la France a permis le retour à l'ordre.

✚ La transition s'est achevée en 2013 par l'élection présidentielle (11 août) et les élections législatives (24 novembre et 15 décembre).

✚ La situation de guerre au nord du pays s'est accompagnée de déplacements de réfugiés qui mobilisent des aides d'urgence.

✚ La France a décidé de reprendre sa coopération civile avec le Mali. Les secteurs prioritaires à soutenir à très court terme sont la santé, l'éducation et la gouvernance.

✚ Le Mali est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et un PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative européenne *Tout sauf les armes*.

✚ Le secteur agricole (pêche et élevage inclus) contribue pour 33% au PIB, occupe 79% de la population active et fournit 20% des recettes d'exportation du pays.

✚ Après des années de difficultés, le secteur cotonnier a bénéficié des cours élevés pour se relancer, avec une production de 480 000 t pour la campagne 2012-2013, dont à peine 2% est transformée localement.

✚ Le Mali a adopté en 2006 une Loi d'Orientation Agricole.

Production agricole

L'agriculture au Mali

Sur une superficie totale du pays de 1,24 Mkm², 51 % sont constitués de terres désertiques. Les superficies cultivées représentent 4,8 Mha, soit 4 % du territoire. Les productions agricoles du pays restent tributaires du niveau des pluies, les régions arides (Kidal, Gao, Tombouctou) connaissant des pénuries en période de soudure.

Si la population reste majoritairement rurale (63,78 % selon les données FAO 2013), l'urbanisation se développe. La capitale connaît une croissance démographique rapide alimentée en partie par l'exode rural : Bamako héberge aujourd'hui 20 % de la population du Mali et progresse chaque année de 100 000 habitants.

L'économie malienne est fortement tributaire du secteur agropastoral qui contribue pour 33 % au PIB (en 2007, 19,1 % pour l'agriculture, 8,5 % pour l'élevage et 5 % pour la pêche et la forêt). Le PIB agricole se décompose comme suit¹ : agriculture vivrière hors riz : 13,6 % ; riz : 3,1 % ; agriculture industrielle hors coton : 1,4 % ; coton : 1,0 %.

Le secteur occupe 70 % de la population active et fournit en 2011 près de 20 % des recettes d'exportation du pays.

Environ 805 000 exploitations ont été recensées en 2005, dont 78 % ont pour vocation principale les cultures végétales. La superficie moyenne est de 4,8 ha. 20 % de ces exploitations ont accès au crédit.

Le potentiel irrigable du Mali est estimé à 2,2 Mha. Les superficies irriguées représentent 325 400 ha, principalement concentrées dans les vallées des fleuves Niger (aménagements de l'Office du Niger²) et Sénégal. L'écrasante majorité des exploitations agricoles du pays, soit près de 95 % de la superficie cultivée, sont sous culture pluviale.

Les productions végétales comportent des céréales (mil, sorgho, maïs, riz) et des cultures de rente (arachide, coton). La production céréalière est principalement destinée à l'auto-consommation et n'est commercialisée qu'à hauteur de 20 %.

L'agriculture est très faiblement mécanisée, mais quelques projets privés de cultures industrielles sont entrés en phase active³.

La production céréalière de la campagne 2013/2014 est estimée à plus de 5,7 Mt, soit une baisse de 14 % par rapport à la campagne 2012/2013. Le bilan céréalier reste positif (869 000 t d'excédent). La prévision pour la campagne 2014/2015 s'élève à 7,2 Mt, dont 2,3 Mt de riz.

Le Mali produit des cultures légumières et maraîchères.

Le Mali est le deuxième exportateur africain de mangues vers l'Europe (17 000 t/an).

Principale culture de rente, **le coton** représente, avec 11 % des exportations en 2011 (200 M€) la seconde ressource d'exportation après l'or (le Mali, avec 51 t extraites en 2013, est le troisième pays producteur d'or du continent africain derrière l'Afrique du Sud et le Ghana ; les recettes d'exportation de l'or représentent 1,4 Md€, soit 77 % des exportations) et avant les produits d'élevage. Le secteur cotonnier fait vivre directement environ 7 % de la population du pays. La production nationale de coton graine s'est élevée à 436 000 t pour la campagne 2013/2014 (480 000 t pour la campagne 2012/2013) et la production de coton graine attendue pour la campagne 2014/2015 est de 600 000 t. La filière est gérée par la Compagnie Malienne du Textile, société d'économie mixte.

L'année 2012 a été marquée par une situation de crise majeure : coup d'État, rébellions touarègues et islamistes. L'année 2013 a vu un retour à l'ordre constitutionnel après l'intervention militaire de la France, des pays de la CEDEAO et du Tchad.

Selon la Banque mondiale, c'est l'agriculture qui a permis au pays de résister à la crise de 2012.

La production agricole a augmenté de 40 % en 2013. La production 2013/2014 de céréales sèches est estimée à 1 659 300 tonnes dont 803 500 tonnes de maïs.

L'élevage au Mali

Le Mali est un pays à vocation agro-pastorale. Le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 8,5 % à la formation du PIB (2007). Il représente le **troisième poste d'exportation du pays**, essentiellement du bétail vendu sur pieds.

Le cheptel est estimé en 2008 à 8,4 M de bovins, 10,2 M d'ovins, 14,3 M de caprins, 1,2 M d'équidés (400 000 chevaux et 826 000 ânes), 73 000 porcins, 870 000 camélidés et 34 M de volailles (commercialisation de 400 M d'œufs et 2 500 t de chair/an). Ce bétail est en grande majorité élevé par des agropasteurs sur la base de la pâture libre. La filière bétail présente des opportunités d'investissement, non seulement dans l'industrie de transformation de la viande, mais encore dans le développement des infrastructures nécessaires à la distribution locale et internationale.

¹ Sur la base du PIB nominal 2007, dernière source connue.

² Ces chiffres sont à prendre avec précaution. Il n'y aurait pas 900 000 ha cultivables en zone Office du Niger, au vu des ressources en eau disponibles, mais plutôt 200 000 ha (source CIRAD) en culture submersible (c'est à dire sans avoir à puiser dans la nappe phréatique via un système de pivots, comme vont le faire les projets sucriers de Sosumar et Sukala Nord).

³ Ces projets concernent principalement la Compagnie malienne du Blé (CMDB) avec 2000 ha de blé et maïs à Diré (Tombouctou) ; la société COMPLEXE AGRO-PASTORAL ET INDUSTRIEL, du groupe Modibo Kéïta, qui a 7000 ha en bail en Zone Office du Niger (blé, riz, pommes de terre) ; Agro D (ferme rizicole de 200 ha à Sélingué, exploitation à Yanfolila (Sikasso) pour oignons et pommes de terre ; 3^{ème} ferme de 1000 ha en Zone Office du Niger pour maïs et soja), etc.

Il n'y a aucun élevage industriel dans la filière bovine, quasiment aucune organisation de collecte et de traitement du lait ; enfin, le pays ne compte aucun entrepôt frigorifique, et seulement deux abattoirs industriels privés à Bamako dont la situation sanitaire n'est pas satisfaisante. Le potentiel de production de la viande rouge est de 150 000 t. Le Mali a un avantage comparatif en matière de peaux.

Le Mali exporte beaucoup de bétail de transhumance, essentiellement vers les pays voisins (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Togo, Sénégal). Les animaux sont expédiés sur pieds, entraînant un manque à gagner en termes de valeur ajoutée pour le Mali (les cuirs et peaux, les sabots et cornes, etc.).

La pêche

Pays enclavé, le Mali dispose de ressources hydrographiques importantes qui lui permettent d'assurer plus de 40% de la production de poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest. La production nationale s'est élevée à 102 000 t en 2010 (100 000 t de capture et 2 000 t d'aquaculture), essentiellement concentrée dans le delta central du Niger. Le nombre de pêcheurs inscrits et recensés s'élève à environ 40 000.

La pêche contribue pour environ 1% au PIB du pays. Le nombre d'emplois générés par l'ensemble de la filière est estimé à environ 500 000 personnes. L'absence de chaîne de froid limite considérablement la valorisation des ressources halieutiques.

L'industrie agroalimentaire

Malgré de nombreuses ressources, le Mali n'a pas mis en place une industrie de transformation des produits agricoles. De nombreuses petites structures artisanales et semi-industrielles transforment les céréales, les fruits locaux, le lait et les oléagineux.

Quelques projets ont émergé depuis 3 ans : deux nouveaux groupes minotiers se sont créés, avec une intégration verticale (farines de blé, maïs et mil, farine infantile, rizerie, aliments bétail/volaille) autour des Moulins du Sahel et de Moulin Moderne du Mali. Il existe enfin deux projets d'agro-carburants Jatropha, portés par des investisseurs néerlandais (Mali Biocarburant) et français (Jatropha Mali Initiative, groupe Éco-Carbone), situés dans la région de Koulikoro.

Le poids de l'agro-industrie dans l'économie reste négligeable : en 2007, l'industrie manufacturière contribuait pour 6,9% dans le PIB, dont 2,6% pour l'agroalimentaire et 3% pour le textile.

Le Mali reste ainsi encore fortement dépendant de ses importations pour les produits bruts et transformés, la facture alimentaire représentant en 2011 273 M€, soit 14% des importations du pays.

Opérations d'urgence

Depuis la situation de crise au nord du pays et l'intervention militaire (opération Serval), des opérations d'urgence humanitaire sont conduites. Le Programme alimentaire mondial intervient au Mali (564 000 bénéficiaires) ainsi que dans les pays voisins (appui à 170 000 réfugiés et aux populations hôtes).

Le conflit a perturbé les échanges commerciaux entre le Mali et les pays voisins. La FAO estime que 585 000 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et 1,2 million de personnes supplémentaires sont potentiellement à risque. Les affrontements armés, les exactions commises et l'arrêt des programmes humanitaires et de développement ont eu pour conséquence un exode massif de population.

Cette situation d'insécurité a également fortement perturbé la mobilité des troupeaux, unique moyen de subsistance de la population pastorale. Le stationnement du bétail dans certaines zones conduit à une surexploitation des faibles ressources fourragères et arboricoles.

Certains observateurs ont établi un lien entre le conflit et les enjeux agricoles. En effet lors de leur occupation des régions du Nord, les groupes armés ont recruté chez les jeunes de toutes les ethnies, ce qui aurait été facilité par une année 2011 très mauvaise pour les productions végétales et animales, principales sources de revenus.

Politique agricole

Politique régionale

Le Mali est membre de la **CEDEAO** (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), qui a adopté en 2005 une politique agricole régionale, l'**ECOWAP/PDDAA** (*Economic Community of West Africa States Agricultural Policy*), traduction régionale du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*).

L'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Il vise à construire un marché régional performant en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Il repose sur la coordination de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) développés au niveau des pays, et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles au niveau communautaire (PRIA). Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques) ; (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole ; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. Les PNIA, quant à eux, traduisent les priorités des acteurs nationaux et sont centrés sur des investissements productifs portant sur le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, pêche, foresterie).

Le 25 octobre 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la structure du tarif extérieur commun (TEC) de l'organisation. Le TEC est structuré en 4 bandes (0 % - 5 % - 10 % - 20 % - 35 %). Sa mise en œuvre devrait intervenir à compter de janvier 2015, une période de transition permettant des variations et des exemptions.

La CEDEAO pilote un projet régional de réserves alimentaires d'urgence. Dans le cadre du G20, un projet pilote pour la mise en place au niveau régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest a été lancé. Il consiste en l'établissement de stocks régionaux, sous forme physique et financière, en complément des réserves nationales existantes.

La gestion technique de la réserve sera assurée par une unité spéciale placée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), dont le siège est à Lomé.

La CEDEAO a lancé en février 2014 le projet Faim Zéro, qui concrétise l'initiative Faim Zéro visant à éradiquer la faim et la malnutrition dans la région à l'horizon 2025.

Politique nationale

Pour le Mali, le PNIA a identifié six programmes : 1. Développement des filières végétales ; 2. Développement de l'agriculture irriguée ; 3. Développement de l'élevage et des filières animales ; 4. Développement de la filière pêche et aquaculture ; 5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ; 6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre.

Le Mali dispose d'organisations de producteurs particulièrement fortes et représentatives, qui ont néanmoins été fragilisées par la crise sécuritaire ; un effort est entamé pour les structurer en interprofessions.

Le Mali est une référence en Afrique de l'Ouest en matière de décentralisation, les collectivités locales étant dotées de faibles moyens mais de compétences non négligeables.

Le Mali a adopté en 2006 une **loi d'orientation agricole**. Élaboré après une large concertation avec la société civile, ce texte très ambitieux vise les objectifs politiques de protection de l'agriculture et de souveraineté alimentaire.

Statut de l'exploitant agricole, rôle des Chambres d'Agriculture, gestion des risques, interprofessions, organisation des relations entre l'État et les acteurs agricoles, création d'un Fonds national de développement agricole, gestion de l'eau, droit à la formation : la loi d'orientation agricole traite de nombreux aspects de la politique agricole.

La question foncière, fondamentale pour les investisseurs privés, est abordée dans le texte qui renvoie à l'élaboration ultérieure d'une **loi foncière**. Le gouvernement a conduit un processus de consultations et de réflexions, qui a abouti à la préparation d'un document de politique foncière et à un projet de loi foncière.

Échanges commerciaux

Échanges agricoles et agroalimentaires France-Mali

Le total des **exportations** agroalimentaires françaises à destination du Mali s'est élevé en 2013 à 81 M€ (en hausse de 28 % par rapport à 2012) pour un tonnage de 202 000 t (en hausse de 31 % par rapport à 2012).

Comme en 2012, le premier poste, en volume comme en valeur, est constitué par les exportations de **céréales** (184 000 t, en hausse de 31 % par rapport à 2012, pour une valeur de 40 M€, en hausse de 21 %), suivi par les exportations de **conserves et produits d'épicerie** (18 M€, en hausse de 25 %).

Le total des **importations** agroalimentaires en provenance du Mali s'est élevé en 2013 à 5 M€ (en **baisse** de 15 % par rapport à 2012) pour un tonnage de 3 600 t (en **baisse** de 6 % par rapport à 2012).

Le premier poste en valeur est constitué par les importations d'**extraits végétaux** (2,7 M€ pour un tonnage de 1 000 t, en baisse de 20 %). Le premier poste en volume est constitué par les importations d'oléagineux (1 200 t, en baisse de 14 %).

Accords internationaux

Le Mali bénéficie du régime *Tout sauf les armes* (TSA), initiative adoptée par le Conseil de l'UE en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de quota, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est également partie aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique complet avec l'Union européenne. Cet accord devrait consacrer une asymétrie d'ouverture commerciale en faveur des pays concernés mais également un mécanisme de transition permettant d'intégrer les deux APE intérimaires signés avec la Côte d'Ivoire et le Ghana dans un accord régional englobant 16 États ouest-africains. Début 2014, les chefs négociateurs semblent avoir trouvé un accord permettant d'envisager prochainement la finalisation de l'APE. L'Afrique de l'Ouest en particulier ouvrirait son marché à hauteur de 75 % de libéralisation. Le Protocole des règles d'origine aurait été validé. L'accord doit maintenant être validé au niveau politique.

Toutefois, le Nigeria s'est opposé à la conclusion formelle d'un accord lors du Sommet UE/Afrique tenu à Bruxelles en mars 2014. Une session technique tenue à Accra n'a pas permis de finaliser l'achèvement du processus de négociation.

Le Mali bénéficiant actuellement du TSA n'est pas moteur dans ces discussions.

Le Mali est membre de l'OMC depuis 1995. Son principal sujet d'intérêt concerne le coton : avec le Bénin, le Burkina Faso, et le Tchad, le Mali est membre du C4, groupe à l'origine de l'initiative visant à obtenir l'élimination totale des subventions « distorsives » des pays du Nord sur le coton, en particulier des États-Unis, et une indemnisation financière pour les pertes subies.

Le Mali, qui perd chaque année 100 000 ha de surfaces boisées en raison du changement climatique, est signataire des accords de Kyoto, et a mis en place une agence nationale pour l'atténuation et la réduction des gaz à effet de serre.

Relations bilatérales

Le **document cadre de partenariat** 2006-2010 recentrait la coopération sur trois secteurs prioritaires (éducation et formation, eau et assainissement, appui au secteur productif) et trois secteurs transversaux (gouvernance démocratique et développement local, enseignement supérieur et recherche, promotion de la diversité culturelle et de la francophonie).

La coopération avec le Mali, suspendue après le coup d'État du 22 mars 2012, a repris depuis le 18 février 2013. Elle repose sur trois axes :

- mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence pour répondre aux besoins les plus immédiats ;
- soutien à l'État et aux services publics par décaissement d'une aide budgétaire et conversion de dette monétaire ;
- mise en œuvre de projets dans les secteurs de la gouvernance, de l'éducation, de la santé, du développement rural, des infrastructures et du soutien au secteur privé.

Actions du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF)

ADEPTA et AAFEX

Dans le domaine agroalimentaire, le MAAF soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le développement des échanges internationaux des produits et techniques agroalimentaires, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie ; l'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest) et l'AAFEX (Association Afrique agro export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA a organisé une mission de prospection d'entreprises au Mali en février 2011 et en janvier 2014.

L'AAFEX a bénéficié d'un appui financier du MAAF qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualités des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

En 2012, l'AAFEX a signé une nouvelle convention avec l'AFD dans le cadre du renforcement des capacités d'exportations des entreprises bénéficiaires vers les pays du Nord et de la sous-région. La première convention (2009-2011) portait sur 1,8 M€; la deuxième convention (2012-2015) porte sur 2 M€.

L'ADEPTA et l'AAFEX ont signé une convention de partenariat en décembre 2012.

Dix entreprises maliennes sont membres de l'AAFEX. Elles interviennent dans les secteurs de l'épicerie, des céréales, des fruits et légumes, de la viande et des produits laitiers.

Actions du MAAF dans les domaines sanitaire et phytosanitaire

Une action de coopération entre la France et le Mali visant à apporter un appui à la mise à niveau du dispositif de contrôle de qualité et de conformité des fruits et légumes a été menée ces dernières années.

Dans le cadre du programme BTSF (*Better training for safer food*) Afrique, un soutien aux entreprises agroalimentaires a été apporté par France vétérinaire international (FVI) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Trois missions d'un expert français ont été organisées sur l'année 2010.

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds européen de développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

Codex alimentarius

Le Mali a proposé d'accueillir à Bamako, conjointement avec la France, une prochaine session du Comité des principes généraux (CCGP) du Codex alimentarius (traditionnellement hébergé par la France à Paris). Cette proposition s'appuie sur le mouvement de délocalisation dans les pays en développement des sessions du Codex.

Relations entre le MAAF et le ministère malien de l'agriculture

Le MAAF a accueilli une mission de hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture du Mali en décembre 2006 pour réfléchir à la mise en œuvre des décrets d'application de la loi d'orientation agricole.

Une nouvelle rencontre a eu lieu en mars 2012 pour faire le point sur l'avancement de la loi d'orientation. Des actions conjointes ont été décidées sur la coopération en matière juridique entre les départements français et malien de l'agriculture. Ce projet a été rapidement suspendu en raison de la situation politique née du coup d'État du 21 mars.

Des contacts ont été pris en mai et en septembre 2013 et la coopération entre les deux ministères va reprendre de manière formelle.

Par ailleurs, le Mali souhaiterait un appui des organisations professionnelles françaises (notamment via AFDI) pour appuyer la diffusion et la mise en œuvre concrète de la loi d'orientation et de ses textes d'application.

Sources : Banque mondiale – PNUD – UbiFrance – MAAF – FAO.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP